Démarche : ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement

pharmaceutique distributeur

Organisme : Pôle Inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les

fraudes - Direction de l'inspection

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Les modalités de présentation des demandes d'autorisation d'ouverture et de modification technique ou administrative des établissements pharmaceutiques sont fixées par décision du directeur général de l'ANSM en vigueur (article R.5124-5 du code de la santé publique).

Ce dossier de demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement pharmaceutique vise à permettre à l'ANSM d'évaluer, y compris en l'absence d'enquête préalable dans les locaux, l'adéquation entre l'organisation mise en place par le demandeur et les exigences règlementaires en vigueur. Il doit démontrer que le demandeur a non seulement une connaissance approfondie de l'activité revendiquée et de ses contraintes (circuit des produits distribués, liens avec les autres intervenants [titulaire d'AMM, fabricant, importateur, distributeur, prestataires, maison-mère, etc.]) mais qu'il a également une parfaite conscience des points critiques de celle-ci et qu'il dispose des moyens adaptés pour les maîtriser.

Toutes les rubriques doivent être renseignées et toute absence de réponse doit être justifiée.

MENTIONS LEGALES – Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)

Ce traitement est effectué sous la responsabilité de l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'accès à vos données est exclusivement réservé aux agents de l'ANSM et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement.

Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre Délégué à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes : ANSM, DRD, délégué à la protection des données, 143-147 Boulevard Anatole France 93285 SAINT DENIS Cedex ou dpo@ansm.sante.fr.

MENTIONS LÉGALES - Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence Nationale

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique distributeur de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)

Ce traitement est effectué sous la responsabilité de l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'accès à vos données est exclusivement réservé aux agents de l'ANSM et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement.

Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre Délégué à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes : ANSM, DRD, délégué à la protection des données, 143-147 Boulevard Anatole France 93285 SAINT DENIS Cedex ou dpo@ansm.sante.fr.

DEMANDEUR

ENTREPRISE/ORGANISME
Dénomination sociale Conforme au Kbis
Forme juridique Cochez la mention applicable, une seule valeur possible SA
SAS
SARL
☐ Autre
Adresse du siège social
National de Siege sosiui
N° SIREN
ÉTABLISSEMENT OBJET DE LA DEMANDE
Adresse de l'établissement
N° SIRET
SIRET
Dénomination

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique distributeur
Forme juridique
PHARMACIEN RESPONSABLE
Civilité Mme
☐ M.
NOM
Prénom
Adresse électronique
Téléphone
Téléphone portable
PIÈCES JUSTIFICATIVES
PIÈCE CONCERNANT L'ENTREPRISE
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Toute pièce justificative de la constitution de la personne morale selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur
- Dans le cas d'une société : un extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois et faisant apparaître le pharmacien responsable en qualité de dirigeant de l'entreprise; - Dans le cas d'une association : la copie des statuts complets, datés et dûment signés et l'attestation de déclaration à la
préfecture ; - Dans le cas d'un groupement d'intérêt public, la convention constitutive, ou toute autre pièce justificative de la constitution de la personne morale selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'extrait du registre du commerce et des sociétés ou l'objet des statuts de l'association ou de l'organisme mentionne au moins la ou les activités pharmaceutiques pour lesquelles une autorisation est demandée.
PIÈCES CONCERNANT LE PHARMACIEN RESPONSABLE ET LE PHARMACIEN INTÉRIMAIRE
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Une copie de la décision intégrale de l'organe social compétent de la personne morale, datée et dûment signée, portant désignation du pharmacien responsable. La décision précise le mandat social du pharmacien responsable et ses pouvoirs qui doivent être conformes aux dispositions des articles R. 5124-34 et R. 5124-36 du CSP
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Une copie d'un certificat d'inscription ou de radiation ou une lettre de validation d'expérience ayant été délivré(s) par l'Ordre des pharmaciens (sections C, A ou E)
Ces documents doivent permettre de justifier que le pharmacien responsable dispose de l'expérience prévue aux articles R. 5124-16 à 18 du code de la santé publique.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PIÈCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE

Le dossier doit définir clairement et précisément le périmètre de l'établissement pharmaceutique (pour lequel la règlementation s'applique), en particulier s'il n'est pas confondu avec le périmètre du site occupé par l'entreprise.

Le dossier doit pouvoir démontrer que les principes des BPDG concernant les locaux s'appliquent, en particulier :

- les locaux concernés par les activités pharmaceutiques doivent être conçus et agencés de façon à permettre la bonne réalisation des opérations ;
- il doit exister une adéquation entre les surfaces des locaux affectés aux zones d'activité (réception, stockage, préparation de commande, expédition, etc.) et le volume global d'activité envisagé.

Un établissement pharmaceutique doit, en outre, avoir une complète indépendance vis-àvis de son environnement proche ; dans le cas où il serait implanté dans les mêmes bâtiments que d'autres sociétés, les moyens assurant la séparation doivent être décrits dans le dossier.

TYPE DE DISTRIBUTEUR SOUHAITÉ

4° Dépositaire
Cochez la mention applicable Oui
Non
5° Grossiste-répartiteur Cochez la mention applicable Oui
Non
6° Distributeur en gros de produits pharmaceutiques autres que les médicaments Cochez la mention applicable Oui
Non
7° Distributeur en gros à l'exportation Cochez la mention applicable
Oui
Non
8° Distributeur en gros à vocation humanitaire Cochez la mention applicable Oui
Non
10° Distributeur de médicaments expérimentaux
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique distributeur 11° Distributeur en gros de plantes médicinales Cochez la mention applicable Oui
□ Non
12° Distributeur en gros de gaz à usage médical Cochez la mention applicable Oui
□ Non
14° Établissement pharmaceutique pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves Cochez la mention applicable Oui
Non
15° Centrale d'achat pharmaceutique Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Activités et opérations envisagées telles que mentionnées dans les modèles européens
A noter : ce document ne constitue qu'une ébauche et ne préjuge pas du contenu de l'autorisation qui pourrait être accordée en réponse à la présente demande https://www.ema.europa.eu/en/documents/regulatory-procedural-guideline/compilation-union-procedures-inspections-exchange-information_en.pdf
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un engagement signé du pharmacien responsable confirmant que les locaux concernés par la demande seront occupés légalement et à quel titre (propriété, location, mise à disposition, etc.), et précisant, si l'entreprise n'est pas propriétaire, la durée légale pendant laquelle elle disposera de ces locaux
Préciser l'adresse exacte des locaux, en cohérence avec tous les autres documents du dossier.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un organigramme projeté reflétant l'organisation pharmaceutique de l'établissement, sur lequel figureront les postes clés (préciser s'ils sont occupés par des pharmaciens) et les liens hiérarchiques et fonctionnels
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un document officiel justifiant l'adresse physique de l'établissement
Extrait LBis, extrait Kbis, document de la mairie, avis de situation de l'INSEE, etc.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un document officiel justifiant le numéro de SIRET, dès son attribution
Il convient de s'assurer de la cohérence des adresses de l'établissement citées dans l'ensemble des rubriques du dossier de demande.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Une description de l'établissement présentant l'emplacement du site et son environnement, ses interfaces avec la (les) société(s) voisine (s), sa superficie, le type de bâtiments

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique distributeur Cette description permet :

- de situer l'établissement dans son environnement immédiat (voisinage : nom et activité) et au sein du bâtiment (immeuble, entrepôt, etc.) dans lequel il est implanté,
- d'identifier les risques potentiels, par exemple proximité d'activités industrielles classées notamment SEVESO (dans ce cas, les mesures prises pour maîtriser les risques doivent être décrites),
- d'apprécier l'interface avec la (les) société(s) voisine(s) et donc de démontrer l'autonomie nécessaire de l'établissement pharmaceutique.

Cette description peut s'accompagner de photographies des locaux.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

description poor a decompagner de priotographics des reddex.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un plan de situation permettant de situer l'établissement par rapport à son environnement immédiat sur lequel figureront les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau
Le plan de situation accompagne la description de l'établissement (une vue satellite avec les indications lisibles des rues peut convenir).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un plan de masse indiquant tous les bâtiments de l'établissement avec leur affectation, et dans le cas de bâtiments partagés, les interfaces avec les autres sociétés
Le plan de masse est distinct du plan de situation ; il mentionne les limites de l'établissement (périmètre pharmaceutique) et permet de visualiser toutes les ouvertures et les interfaces avec l'extérieur ; il comporte une échelle, une légende et il est orienté.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un plan coté des locaux, précisant notamment toutes les ouvertures et accès et la localisation des contrôles d'accès les lieux d'exercice des opérations pharmaceutiques, et le cas échéant, les locaux affectés à d'autres activités
Pour toutes les activités, les plans fournis doivent être lisibles, comporter une légende, faire apparaître toutes les ouvertures et préciser leur nature (portes, fenêtres, issues de secours), indiquer le bureau du pharmacien responsable ou du pharmacien délégué. Ils doivent en outre refléter l'agencement prévu au moment de l'ouverture effective. Les divers flux doivent être clairement identifiables. En cas de partage de bâtiment, les interfaces avec les sociétés voisines [zones potentiellement communes telles que les zones d'accueil, certains locaux sociaux (salle de repos, cafétéria), etc.] doivent également être bien identifiées. Doivent apparaître sur les plans, clairement identifiés les lieux d'exercice des opérations pharmaceutiques de distribution (réception, stockage, préparation de commande, expédition, etc.) et les zones spécifiques (produits défectueux, produits retournés ou rappelés, zones à température dirigée, stupéfiants, etc.). Les plans doivent être en cohérence avec la note technique.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un ou plusieurs plans précisant les flux des personnes, des produits pharmaceutiques
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Un plan précisant l'implantation des équipements principaux
Date d'ouverture envisagée de l'établissement L'ouverture d'un établissement pharmaceutique est soumise à autorisation préalable. Le dépôt de la demande doit être compatible avec le délai d'instruction de 90 jours qui n'est ouvert qu'à la réception d'un dossier recevable. Il est à noter que la date d'ouverture envisagée doit prendre en compte les délais appropriés nécessaires pour que l'établissement soit organisé et puisse fonctionner dans le respect de la réglementation.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Un calendrier de réalisation des travaux
Le planning comprend notamment les phases de qualification et de validation (locaux, équipements, système informatisé, etc.).

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique distributeur

NOTE TECHNIQUE

Cette note est importante car elle doit permettre d'évaluer le degré d'organisation et de maîtrise de l'activité au regard des exigences des bonnes pratiques au travers du système qualité et du système documentaire correspondant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier La note technique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative Note technique 1
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative Note technique 2
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative Note technique 3
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative Note technique 4
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative Note technique 5
COMMENTAIRES
Commentaires
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce complémentaire